

STRATEGIE ACTIONS SICAV**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2010.

Ces états financiers trimestriels ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers basée sur notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité conformément aux normes professionnelles généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Les états financiers trimestriels ci-joints arrêtés au 30 septembre 2010, font apparaître un total actif de 27 914 957 DT, un actif net de 27 281 393 DT pour 11 127 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 2 451,819 DT.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de STRATEGIE ACTIONS SICAV arrêtés au 30 septembre 2010.

Comme il ressort de l'état du portefeuille de STRATEGIE ACTIONS SICAV, l'actif est employé à la date du 30 septembre 2010 à raison de 78,21% dans des valeurs mobilières. Toutefois, il y'a lieu de signaler que ce taux a dépassé au cours du troisième trimestre de l'exercice 2010 le taux maximum de 80% tel que prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mourad FRADI

STRATEGIE ACTIONS SICAV

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
ACTIF				
<i><u>Portefeuille-titres</u></i>				
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		21 066 830	9 562 362	11 163 435
Obligations et valeurs assimilées		399 123	992 449	793 850
Titres OPCVM		369 412		
	3.1	21 835 365	10 554 811	11 957 285
<i><u>Placements monétaires et disponibilités</u></i>				
Placements monétaires	3.2	3 283 996	595 879	1 096 963
Disponibilités	3.3	2 795 596	2 377 836	1 849 420
		6 079 592	2 973 715	2 946 383
<i><u>Créances d'exploitations</u></i>				
<i><u>Autres actifs</u></i>				
TOTAL ACTIF		27 914 957	13 528 526	14 903 668
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.4	622 068	258 437	371 771
Autres créditeurs divers	3.5	11 496	4 136	4 623
TOTAL PASSIF		633 564	262 573	376 394
ACTIF NET				
Capital	3.6	27 648 898	13 139 078	14 525 855
Sommes distribuables		<367 505>	126 875	1 419
Sommes distribuables des exercices antérieurs				
Sommes distribuables de l'exercice		<367 505>	126 875	1 419
ACTIF NET		27 281 393	13 265 953	14 527 274
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		27 914 957	13 528 526	14 903 668

STRATEGIE ACTIONS SICAV

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 2010 AU 30 SEPTEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/07/2010 au 30/09/2010	Du 01/01/2010 au 30/09/2010	Du 01/07/2009 au 30/09/2009	Du 01/01/2009 au 30/09/2009	Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres		109 265	406 206	234 553	388 519	400 177
Dividendes	4.1	104 446	381 531	222 263	353 511	353 511
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	4 819	24 675	12 290	35 008	46 666
Revenus des autres valeurs						
Revenus des placements monétaires	4.3	27 463	67 726	9 912	72 298	82 938
<i>Total des revenus des placements</i>		136 728	473 932	244 465	460 817	483 115
Charges de gestion des placements	4.4	<409 748>	<764 580>	<175 110>	<328 628>	<473 615>
Revenu net des placements		<273 020>	<290 648>	69 355	132 189	9 500
Autres produits						
Autres charges	4.5	<16 359>	<38 476>	<4 989>	<15 462>	<21 640>
Résultat d'exploitation		<289 379>	<329 124>	64 366	116 727	<12 140>
Régularisation du résultat d'exploitation		<15 822>	<38 381>	10 321	10 148	13 559
Sommes distribuables de la période		<305 201>	<367 505>	74 687	126 875	1 419
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		15 822	38 381	<10 321>	<10 148>	<13 559>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		1 824 511	3 793 371	665 584	1 719 164	2 156 849
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		1 082 774	2 020 215	349 341	733 633	1 193 513
Frais de négociation		<6 750>	<26 168>	<10 112>	<56 624>	<69 987>
Résultat net de la période		2 611 156	5 458 294	1 069 179	2 512 900	3 268 235

STRATEGIE ACTIONS SICAV

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 2010 AU 30 SEPTEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Du 01/07/2010 au 30/09/2010	Du 01/01/2010 au 30/09/2010	Du 01/07/2009 au 30/09/2009	Du 01/01/2009 au 30/09/2009	Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	2 611 156	5 458 294	1 069 179	2 512 900	3 268 235
Résultat d'exploitation	<289 379>	<329 124>	64 366	116 727	<12 140>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 824 511	3 793 371	665 584	1 719 164	2 156 849
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 082 774	2 020 215	349 341	733 633	1 193 513
Frais de négociation	<6 750>	<26 168>	<10 112>	<56 624>	<69 987>
Distributions de dividendes		<1 949>		<59 092>	<59 092>
Transactions sur le capital	1 622 412	7 297 774	892 055	506 376	1 012 362
Souscriptions	3 484 824	10 581 335	1 125 545	1 901 045	2 568 380
Capital	2 795 542	9 288 230	928 118	1 651 736	2 176 574
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	717 117	1 352 827	183 598	230 723	368 728
Régularisation des sommes distribuables	<27 835>	<59 722>	13 829	18 586	23 078
Rachats	<1 862 412>	<3 283 561>	<233 490>	<1 394 669>	<1 556 018>
Capital	<1 517 796>	<2 782 311>	<194 490>	<1 301 368>	<1 430 075>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	<361 710>	<536 237>	<35 662>	<86 092>	<119 130>
Régularisation des sommes distribuables	12 013	21 871	<3 508>	<11 490>	<12 571>
Droit de sortie	5 081	13 116	170	4 281	5 758
Variation de l'actif net	4 233 568	12 754 119	1 961 234	2 960 184	4 221 505
Actif net					
En début de période	23 047 825	14 527 274	11 304 719	10 305 769	10 305 769
En fin de période	27 281 393	27 281 393	13 265 953	13 265 953	14 527 274
Nombre d'actions					
En début de période	7 685	7 685	6 895	7 163	7 163
En fin de période	11 127	11 127	7 408	7 408	7 685
Valeur liquidative	2 451,819	2 451,819	1 790,760	1 790,760	1 890,341

Notes aux états financiers trimestriels
Arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2010
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de type mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2010 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30 septembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote				
ADWYA	30 000	245 517	215 880	0,77%
AMEN BANK	14 800	678 657	1 221 047	4,37%
ARTES	11 108	133 127	154 209	0,55%
ASSAD	83 264	814 386	1 062 274	3,81%
ASSURANCES SALIM	2 313	34 695	54 942	0,20%
ASTREE	1 290	30 737	106 292	0,38%
ATL	123 954	640 751	834 619	2,99%
ATTIJARI BANK	10 800	197 065	256 525	0,92%
ATTIJARI LEASING	13 135	402 832	654 147	2,34%
BH	27 980	852 630	903 860	3,24%
BIAT	4 800	356 059	411 564	1,47%
BNA	55 300	581 357	1 051 635	3,77%
BT	28 169	307 163	379 389	1,36%
CARTHAGE CEMENT	426 248	910 616	1 702 008	6,10%
CIL	15 235	312 074	537 121	1,92%
ELECTROSTAR	39 365	389 799	301 752	1,08%
ENNAKL AUTOMOBILES	45 221	490 217	601 670	2,16%
ESSOUKNA	41 000	200 545	289 694	1,04%
G.I.F	40 883	330 241	414 423	1,48%
I.C.F	2 295	126 617	115 187	0,41%
LES CIMENTS DE BIZERTE	23 562	264 875	164 185	0,59%
MAGASIN GENERAL	1 800	174 707	252 858	0,91%
POULINA G H	70 406	576 486	676 728	2,42%
S.N.M.V.T	9 680	312 740	510 344	1,83%
SFBT	19 985	262 093	270 415	0,97%
SIMPAR	16 146	577 685	838 555	3,00%
SIMPAR NG 2010	2 406	87 186	120 300	0,43%
SITS	123 047	443 815	481 692	1,73%
SOMOCER	260 161	603 922	595 587	2,13%
SOPAT	94 256	237 525	452 542	1,62%
SOPAT NS 2010	14 863	47 301	71 357	0,26%
SOTETEL	6 339	96 997	123 304	0,44%

SOTRAPIL	7 199	78 134	91 811	0,33%
SOTUVER	43 834	302 322	445 559	1,60%
STAR	4 837	660 829	900 022	3,22%
STB	20 500	349 433	441 240	1,58%
TUNINVEST-SICAR	24 546	218 619	200 288	0,72%
TUNIS RE	47 200	417 804	849 732	3,04%
TUNISAIR	43 164	105 372	94 892	0,34%
TUNISIE LEASING	38 200	949 808	1 400 496	5,02%
UBCI	12 502	443 818	581 343	2,08%
UIB	10 900	196 754	235 342	0,84%

Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés

15 443 310 21 066 830 75,46%

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
B- Titres OPCVM				
MAXULA INVEST SICAV	1 250	129 154	129 165	0,46%
FCP SMART EQUITY	155	186 934	240 247	0,86%
Total		316 088	369 412	1,32%

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
C- Obligations et valeurs assimilés				
1-Obligations de sociétés				
STB 2008/2	2 000	192 094	197 916	0,71%
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	200 000	201 207	0,72%
Total Obligations de sociétés		392 094	399 123	1,43%
Total obligations et valeurs assimilées		392 094	399 123	1,43%
Total		16 151 492	21 835 365	78,21%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
Billets de trésorerie				
TUNISIE FACTORING au 02/11/2010	800 000	794 239	796 927	2,85%
TUNISIE FACTORING au 26/11/2010	800 000	793 289	794 631	2,85%
TUNISIE FACTORING au 07/12/2010	700 000	694 074	694 329	2,49%
Total billets de trésorerie	2 300 000	2 281 602	2 285 887	8,19%

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
Certificat de dépôt				
AMEN BANK au 24/10/2010	500 000	498 138	498 929	1,79%
AMEN BANK au 19/10/2010	500 000	499 089	499 180	1,79%
Total certificat de dépôt	1 000 000	997 227	998 109	3,58%
Total	3 300 000	3 278 829	3 283 996	11,77%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	2 706 190	1 342 376	788 000
Ventes de titres à encaisser	131 722	965 573	1 024 123
Liquidation émissions/rachats	56 363	46 563	-
Amen Bank Pasteur	24 042	43 838	30 319
Intérêt courus sur dépôt à vue	15 123	3 764	8 723
Coupons à recevoir	-	<31 >	-
Retenue à la source/dépôt à vue	<3 025 >	<753 >	<1 745 >
Achats de titres à régler	<134 819 >	<23 494 >	-
	<u>2 795 596</u>	<u>2 377 836</u>	<u>1 849 420</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Commission de performance à payer	530 805	213 987	307 020
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	87 562	42 652	62 641
Rémunération du dépositaire à payer	3 701	1 798	2 110
	<u>622 068</u>	<u>258 437</u>	<u>371 771</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2010 se détaille comme suit:

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Retenue à la source à payer	4 063	236	269
Honoraires du commissaire aux comptes	3 333	2 847	3 117
Redevance CMF	2 148	1 053	1 237
TCL à payer	1 952	-	-
	<u>11 496</u>	<u>4 136</u>	<u>4 623</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital et l'actif au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 30 septembre 2010 se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2010</u>
Capital au 1^{er} janvier 2010	
En Nominal	14 525 855
Nombre de titres	7 685
Nombre d'actionnaires	135
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	9 288 230
Nombre de titres	4 914
Nombre d'actionnaires entrants	151
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	2 782 311
Nombre de titres	1 472
Nombre d'actionnaires sortants	18
Autres mouvements	
Frais de négociation	<26 168 >
Différences d'estimation (+/-)	3 793 371
Plus ou moins-value réalisée	2 020 215
Droit de sortie	13 116

Régularisations	816 583
Résultat antérieur incorporé au capital	7 (i)
Capital au 30 septembre 2010	27 648 898
Nombre de titres	11 127
Nombre d'actionnaires	268

(i) L'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2010 a décidé d'intégrer le reliquat non distribuable provenant des arrondis au capital social.

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique correspond aux dividendes perçus durant la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010,

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 4 819 DT correspond aux intérêts sur les obligations pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010,

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2010 au</u> <u>30/09/2010</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2009 au</u> <u>30/09/2009</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2009</u> <u>au</u> <u>31/12/2009</u>
Intérêts sur dépôt à vue	12 083	3 003	19 679
Intérêts sur billet de trésorerie	11 573	5 732	54 621
Intérêts sur certificats de dépôt	3 481	-	4 247
Intérêts BTC	-	932	3 204
Autre revenus	326	245	1 187
	27 463	9 912	82 938

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2010 au</u> <u>30/09/2010</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2009 au</u> <u>30/09/2009</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2009</u> <u>au</u> <u>31/12/2009</u>
Commission de performance	318 485	130 660	307 020
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	87 562	42 652	159 608
Rémunération du dépositaire	3 701	1 798	6 987
	409 748	175 110	473 615

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2010 au</u> <u>30/09/2010</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2009 au</u> <u>30/09/2009</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2009</u> <u>au</u> <u>31/12/2009</u>
TCL	7 275	-	-
Redevance CMF	6 272	3 047	11 843
Honoraires du commissaire aux comptes	2 760	1 845	9 496
Autres frais	52	97	301
	16 359	4 989	21 640